

## Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 12 septembre 2022,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Site Descartes

Mail : [conseil.administration@ens-lyon.fr](mailto:conseil.administration@ens-lyon.fr)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

**Mardi 27 septembre 2022 de 9h00 à 13h00**

En présentiel : Salle des conseils, site Descartes

En distanciel : <https://meetings.ringcentral.com/j/1450248110>

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

**I. PARTIE A** (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

Point d'actualité

- I.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022 (vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

- I.2. Budget rectificatif n°2

- I.3. Complément indemnitaire annuel (CIA) et la Prime de Fin d'Année (PFA) pour les personnels BIATSS

**Décisions réglementaires (vote) :**

- I.4. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)
- I.5. Création d'une Unité de Recherche en économie
- I.6. Statuts du service commun de la documentation (SCD) de la Bibliothèque Diderot de Lyon (BDL)
- I.7. Examen des demandes de dispense de remboursement des anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal

**II. PARTIE B (sujets techniques qui peuvent sur demande faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)****Décisions budgétaires et financières (vote) :**

- II.1. Concours, cotisations et contributions
- II.2. Fiches de travaux modificatifs (FTM) du contrat de partenariat
- II.3. Sorties d'inventaire

**Décisions réglementaires (vote) :**

- II.4. Rapport d'activité 2021
- II.5. Régime spécial d'études (RSE)

**III. Points d'information**

- III.1. Point conventions
- III.2. Démission d'élèves
- III.3. Modification de la composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur de l'ENS de Lyon
- III.4. Tarifs hébergement résidence étudiantes
- III.5. Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des condition de travail 2022

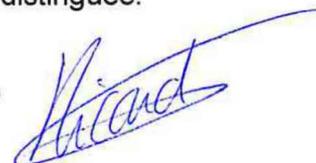
**IV. Questions diverses**

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://ged.ens-lyon.fr/>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Yanick RICARD



Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon